

Cet ouvrage collectif sur les systèmes juridiques autochtones et coutumiers est publié au moment où la connaissance de ces systèmes, restés jusqu'à aujourd'hui largement invisibles aux yeux de la majorité, est plus que jamais nécessaire à ceux qui réfléchissent aux voies d'une nouvelle relation entre autochtones et non-autochtones, qu'ils soient juristes, décideurs ou universitaires. La reconnaissance des traditions juridiques autochtones est en effet devenue un thème central dans la quête d'une « réconciliation ». Les auteurs analysent des données recueillies par des équipes impliquant le plus souvent des collaborateurs ou des partenaires autochtones. Ils expliquent et comparent les aspects fondamentaux de plusieurs ordres juridiques autochtones et coutumiers afin d'éclairer leur spécificité, mais aussi leur degré d'ouverture au dialogue avec les cultures juridiques occidentales. En plus de mieux faire comprendre les modes de production du droit chez les peuples autochtones, cette publication permet au lecteur de découvrir comment ces peuples abordent le droit de la famille, le règlement des conflits et le rapport au territoire.

GHISLAIN OTIS est membre du Barreau du Québec et détient un Ph.D. de l'Université de Cambridge. Professeur à la section de droit civil de l'Université d'Ottawa, il est titulaire de la *Chaire de recherche du Canada sur la diversité juridique et les peuples autochtones* (niveau 1). Le professeur Otis est aussi membre de l'Académie des sciences sociales de la Société royale du Canada. Il dirige un grand partenariat international de recherche sur la gestion du pluralisme juridique en contexte autochtone (voir www.legitimus.ca).

Disponible en version numérique



Sous la direction de
GHISLAIN OTIS

CONTRIBUTIONS À L'ÉTUDE DES SYSTÈMES JURIDIQUES AUTOCHTONES ET COUTUMIERS